



Accueil / Vos services / Démarches administratives

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

France Services : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Carte nationale d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Passeport :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Recensement, JDC et service national : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>

Carte grise – Démarches administratives 2022 (Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 77)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais « d'assistance en ligne », de « traitement du dossier » ou encore de « tâches administratives automatisées ». Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez vous sur les bonnes manières pour réaliser votre carte grise via ce [tutoriel](#).

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, [consultez le guide pratique](#).

Vidéo explicative : ANTS chaine

**MAIRIE DE
SAMMERON**

Place de Verdun
77260 SAMMERON

01 60 22 14 02

Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de Sammeron